



Les Plus
Beaux Villages
de France®



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 septembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-cinq le 09 septembre
Présents : 7 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 10 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence
de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : le 04/09/2025

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Romain DELTEIL - Laurence GAREL - Francis MARIN - Nicole HULOT —
Jean-Michel LABROUSSE - Johannes VAN STRIEN

ABSENTS : Adeline RAIMBAULT a donné procuration à Johannes VAN STRIEN
Éric HERVÉ a donné procuration à Francis MARIN
Bruno DURAND a donné procuration à Laurence GAREL
Benoît BOUSSIQUET

Secrétaire de séance : Romain DELTEIL

Début de séance 20h00

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025.

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Choix d'une entreprise pour les travaux d'aménagement d'entrée du bourg (route de la Dordogne)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte rendu de la réunion d'appel d'offres qui s'est tenue en mairie le 1^{er} août 2025.

Les maîtres d'œuvres Atelier COQ et Ing&MO ont procédé à l'analyse des offres des différentes entreprises qui ont candidaté. Les critères étaient la valeur technique de l'offre et le prix. Une note sur 100 a été attribuée à chaque entreprise :

1) GROUPEMENT LAURIERE TP / AGRAFEUIL TP	92.50/100	Montant total HT : 306 489.00 €
2) COLAS France	91.50/100	Montant total HT : 329 482.65 €
3) LAGARDE & LARONZE	69.77/100	Montant total HT : 315 834.75 €
4) EUROVIA	65.58/100	Montant total HT : 416 103.76 €
5) CYPRIOTE	64.34/100	Montant total HT : 446 215.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix « pour », 2 « abstentions » (Madame Garel et Monsieur Labrousse) et 1 voix « contre » (Monsieur Durand : motif : pas assez d'informations en amont), décide de retenir le groupement LAURIERE / AGRAFEUIL pour un montant total HT de 306 489,00 €.

Informations diverses :

La recette des horodateurs s'élève à 83 545 €

Les rideaux de la salle de motricité de l'école vont être remplacés pendant les vacances de Toussaint :
(montant du devis : 1 486.59 € HT)

Monsieur Francis MARIN relate aux conseillers municipaux le compte-rendu de la visite du SDIS. Deux points posent actuellement problème (place des Fossés et route de Saint Martin) . La commune va se rapprocher du RDE 24 pour trouver une solution.

Suite aux nouveaux croquis établis par Jean-Paul SIMON, une déclaration préalable va être déposée pour la restauration des quatre fontaines du village.

L'ATD 24 a fait parvenir en mairie son étude concernant l'aménagement de la Route du Saut.

Suite à l'arrêté ministériel du 24 juillet 2025, il est désormais interdit de fumer aux abords des bibliothèques, des équipements sportifs et des établissements d'enseignement primaire et secondaire ainsi que des lieux d'accueil, de formation et hébergement des mineurs.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 14 octobre 2025 à 20 h dans la salle de la mairie.

La séance est levée à 21h20.

Le secrétaire de séance
Romain DELTEIL

Le Maire,
Jean Claude HERVÉ